



Rehaussement du prix du devis apres acomptes versés

Par Tchotchojim92

Bonjour,

Nous avons signé un travaux avec une société en janvier 2022.

Nous avons versé tout les acomptes demandés 89% du devis en tout et les travaux ont du avancer que de 40%.

La société me dit qu'ils vont augmenter le devis suivant l'indice du bâtiment mais nous n'avons jamais signé une close disant ça et surtout nous avant deja versé 89% du devis et avons reçu les factures.

Ont ils réellement le droit de le faire ? Si oui je me pose la question si c'est que sur les 11 % restant.

Pour moi ils peuvent rien faire car aucune close ne mentionne la possibilité d'augmentation

Merci